

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2026-2030 Curateur public

MISSION

Le Curateur public représente des personnes inaptes. Il veille à leur bien-être et gère leur patrimoine, en tenant compte de leurs volontés et préférences. Il accompagne aussi les proches qui représentent ou assistent une personne. Sa mission est réalisée en étroite collaboration avec ses partenaires.

VISION

Favoriser une société bienveillante et inclusive.

VALEURS



Empathie



Engagement



Collaboration

Enjeu 1 : Des services de qualité pour les personnes représentées ou assistées et leurs proches

Orientation 1 : Offrir des services performants et adaptés aux besoins

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028	CIBLE 2028-2029	CIBLE 2029-2030
1.1 Améliorer le soutien aux tuteurs et tutrices dans leurs responsabilités de représentation d'un ou une proche	1 Pourcentage des nouvelles tutrices et des nouveaux tuteurs informés de leur rôle dans un délai de 45 jours	90 %	92 %	94 %	96 %	98 %
	2 Pourcentage de comptes annuels reçus des tuteurs et tutrices dans un délai de 90 jours suivant l'anniversaire de l'ouverture de la tutelle	68 %	70 %	72 %	74 %	76 %
1.2 Adapter les interventions aux besoins de chaque personne représentée par le Curateur public	3 Pourcentage des personnes représentées rencontrées	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	4 Pourcentage de personnes représentées ayant, dans un délai de 6 mois après l'ouverture de la tutelle, un plan de représentation qui tient compte de leurs volontés et préférences	92 %	92 %	94 %	97 %	100 %
1.3 Améliorer la prise en charge de l'administration des patrimoines des personnes représentées par le Curateur public	5 Pourcentage des immeubles prioritaires ayant fait l'objet d'une visite dans un délai de 90 jours pour permettre d'effectuer les interventions requises	76 %	78 %	80 %	82 %	85 %
	6 Pourcentage des administrations provisoires prises en charge dans un délai de 45 jours	80 %	80 %	85 %	90 %	95 %

Orientation 2 : Favoriser une approche d'innovation inspirée des tendances nationales et internationales

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028	CIBLE 2028-2029	CIBLE 2029-2030
2.1 Promouvoir les mesures qui favorisent le plus l'autonomie des personnes	7 Nombre d'activités de sensibilisation sur la mesure d'assistance	245	250	255	260	265
2.2 Faciliter les démarches des citoyens et citoyennes	8 Pourcentage d'utilisation des services en ligne par les citoyens et citoyennes	50 %	51 %	53 %	56 %	60 %
	9 Nombre cumulatif d'améliorations aux services prenant en compte les besoins et attentes des citoyens et citoyennes	1	5	10	15	20
2.3 Favoriser le développement des compétences du personnel pour soutenir une culture d'innovation	10 Pourcentage du personnel ayant participé à de nouvelles activités de développement liées à l'innovation	0 %	25 %	50 %	75 %	90 %

Enjeu 2 : La mobilisation des acteurs pour la protection des personnes dans le contexte d'évolution sociodémographique du Québec

Orientation 3 : Favoriser la complémentarité des interventions des partenaires et l'implication des proches

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028	CIBLE 2028-2029	CIBLE 2029-2030
3.1 Encourager l'implication des proches auprès des personnes	11 Pourcentage de mesures de protection dans lesquelles une ou un proche est impliqué	68 %	69 %	70 %	71 %	72 %
3.2 Optimiser les collaborations avec les partenaires au bénéfice des citoyens et citoyennes	12 Nombre cumulatif d'améliorations pour les citoyens et citoyennes réalisées avec les partenaires	6	6	8	12	16